



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 26/01/2026

SERVICE TERRITORIAL DE LILLE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

Le délégué territorial de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
DAVIAUD Mathieu	CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	Responsable de cité à ROSENDAEL

Reçoit délégation de signature, dans la limite de ses attributions, pour :
(cocher la ou les cases utiles : ☒)

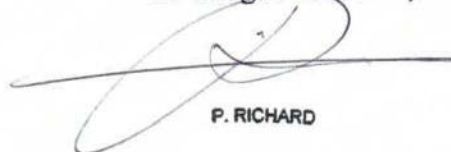
MD

	<u>Gestion locative</u>	
1	les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie)	X
2	les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales)	X
3	les devis d'entretien courant dans la limite d'un montant maximal de 1000 € HT	X
4	les bons de livraison et d'intervention	X

Cette délégation de signature qui sera notifiée à l'intéressé(e) :

- prend effet à compter du : 07/02/2026
- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial,



P. RICHARD

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central

MD

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 10/03/2026

SERVICE TERRITORIAL DE LILLE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

Le délégué territorial de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
HIBON Malko	CONTRÔLEUR 1E CL DGDDI	Responsable de cité à CALAIS NORD

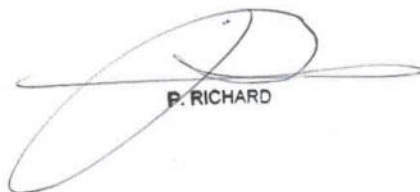
Reçoit délégation de signature, dans la limite de ses attributions, pour :
(cocher la ou les cases utiles : ☒)

	<u>Gestion locative</u>	
1	les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie)	X
2	les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales)	X
3	les devis d'entretien courant dans la limite d'un montant maximal de 1000 € HT	X
4	les bons de livraison et d'intervention	X

Cette délégation de signature qui sera notifiée à l'intéressé(e) :

- prend effet à compter du : 26/01/2026
- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial,



P. RICHARD

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 26/01/2026

SERVICE TERRITORIAL DE LILLE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

Le délégué territorial de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
VERDIER Laurent	Contractuel DGDDI catégorie C CO	Responsable de cité à AMIENS

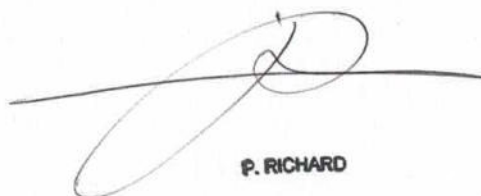
Reçoit délégation de signature, dans la limite de ses attributions, pour :
(cocher la ou les cases utiles : ☒)

	<u>Gestion locative</u>	
1	les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie)	X
2	les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales)	X
3	les devis d'entretien courant dans la limite d'un montant maximal de 1000 € HT	X
4	les bons de livraison et d'intervention	X

Cette délégation de signature qui sera notifiée à l'intéressé(e) :

- prend effet à compter du : 22/12/2025
- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial,



P. RICHARD

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 26 janvier 2024

SERVICE TERRITORIAL DE LILLE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

Le délégué territorial de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
CHAILLOU Aurore	Inspectrice régionale 3ème classe	Secrétaire générale de la DR d'Amiens

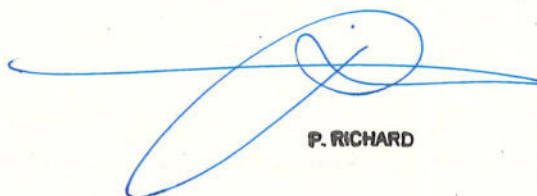
Reçoit délégation de signature, dans la limite de ses attributions, pour :
(cocher la ou les cases utiles : ☒)

	<u>Gestion locative</u>	
1	les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie)	X
2	les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales)	X
3	l'établissement de devis	X
4	les bons de livraison et d'intervention	X
5	les demandes d'achat de fournitures et d'équipement dans la limite d'un montant maximal HT de 500,00 euros;	X
6	les attestations de remises de clefs et/ou de badges (dotation des locataires en nouvelles clés ou clés supplémentaires ou entreprises titulaires de contrats d'entretien ; France-Domaines)	X
7	les dépôts de plaintes pour le compte de l'EPA Masse	X
8	les relevés contradictoires des compteurs (avec les locataires ou les entreprises ou l'acquéreur en cas de cession)	X
9	les attestations de visite de site (dans le cadre des marchés publics et des cessions de cités)	X

Cette délégation de signature qui sera notifiée à l'intéressé :

- prend effet à compter du : 26 janvier 2024
- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial,



P. RICHARD

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 4 juin 2024

SERVICE TERRITORIAL DE LILLE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RELAIS MASSE

Le délégué territorial de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
DEROSIAUX David	Contrôleur 1 ^{re} classe	Relai Masse Secrétariat général de Dunkerque

Reçoit délégation de signature, dans la limite de ses attributions, pour :
(cocher la ou les cases utiles : ☒)

	<u>Gestion locative</u>	
1	les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie)	X
2	les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales)	X
3	l'établissement de devis	X
4	les bons de livraison et d'intervention	X
5	les demandes d'achat de fournitures et d'équipement dans la limite d'un montant maximal HT de 500,00 euros;	X
6	les attestations de remises de clefs et/ou de badges (dotation des locataires en nouvelles clés ou clés supplémentaires ou entreprises titulaires de contrats d'entretien ; France-Domains)	X
7	les dépôts de plaintes pour le compte de l'EPA Masse	X
8	les relevés contradictoires des compteurs (avec les locataires ou les entreprises ou l'acquéreur en cas de cession)	X
9	les attestations de visite de site (dans le cadre des marchés publics et des cessions de cités)	X

Cette délégation de signature qui sera notifiée à l'intéressé :

- prend effet à compter du : 4 juin 2024
- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial,



Ph. Richard

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 26 janvier 2024

SERVICE TERRITORIAL DE LILLE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

Le délégué territorial de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
GRADIM Anthony	Contrôleur 1 ^{re} classe	BHR d'Amiens et relai Masse

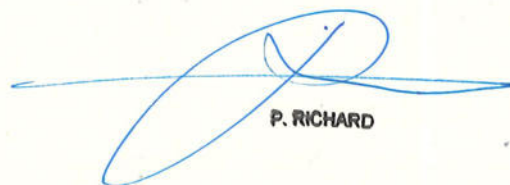
Reçoit délégation de signature, dans la limite de ses attributions, pour :
(cocher la ou les cases utiles : ☒)

	<u>Gestion locale</u>	
1	les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie)	X
2	les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales)	X
3	l'établissement de devis	X
4	les bons de livraison et d'intervention	X
5	les demandes d'achat de fournitures et d'équipement dans la limite d'un montant maximal HT de 500,00 euros;	X
6	les attestations de remises de clefs et/ou de badges (dotation des locataires en nouvelles clés ou clés supplémentaires ou entreprises titulaires de contrats d'entretien ; France-Domaines)	X
7	les dépôts de plaintes pour le compte de l'EPA Masse	X
8	les relevés contradictoires des compteurs (avec les locataires ou les entreprises ou l'acquéreur en cas de cession)	X
9	les attestations de visite de site (dans le cadre des marchés publics et des cessions de cités)	X

Cette délégation de signature qui sera notifiée à l'intéressé :

- prend effet à compter du : 26 janvier 2024
- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial,



P. RICHARD

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 26 janvier 2024

SERVICE TERRITORIAL DE LILLE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

Le délégué territorial de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
VERDIER Laurent	Agent contractuel de cat. C	BHR d'Amiens et relai Masse

Reçoit délégation de signature, dans la limite de ses attributions, pour :
(cocher la ou les cases utiles : ☒)

	<u>Gestion locative</u>	
1	les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie)	X
2	les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales)	X
3	l'établissement de devis	X
4	les bons de livraison et d'intervention	X
5	les demandes d'achat de fournitures et d'équipement dans la limite d'un montant maximal HT de 500,00 euros;	X
6	les attestations de remises de clefs et/ou de badges (dotation des locataires en nouvelles clés ou clés supplémentaires ou entreprises titulaires de contrats d'entretien ; France-Domaines)	X
7	les dépôts de plaintes pour le compte de l'EPA Masse	X
8	les relevés contradictoires des compteurs (avec les locataires ou les entreprises ou l'acquéreur en cas de cession)	X
9	les attestations de visite de site (dans le cadre des marchés publics et des cessions de cités)	X

Cette délégation de signature qui sera notifiée à l'intéressé :

- prend effet à compter du : 26 janvier 2024
- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial,



P. RICHARD

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central